



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 12 février 2021

Tél. : 02 51 36 72 32 et 72 78

Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

**MESSAGE DE LEVEE DE LA VIGILANCE DE NIVEAU ROUGE ET DE
RETOUR AU NIVEAU ORANGE POUR NEIGE - VERGLAS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France au bulletin de 9h00, vous informe de la levée de l'alerte de niveau rouge au risque neige-verglas pour un retour au niveau orange. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le 12 février 2021 à 09:00

Fin de phénomène prévue le 12 février 2021 à 16:00

Qualification du phénomène :

Épisode de pluies verglaçantes notable nécessitant une vigilance toute particulière.

Situation actuelle :

Durant la nuit des pluies verglaçantes ont été observées, rendant les chaussées glissantes et très dangereuses sur le département de la Vendée. Il s'agit de pluies surfondues, c'est-à-dire de pluies dont les gouttes à températures négatives se congèlent instantanément au contact du sol.

D'autre part avec des températures observées sous abris dans les terres de 0 à -3 degrés, il y a eu du regel sur les chaussées humides.

Actuellement, les pluies verglaçantes s'étendent du nord de la Vendée au Poitou.

Évolution prévue :

Même si le niveau de vigilance a été abaissé du rouge à l'orange sur la Vendée, le risque de pluies verglaçantes est à surveiller toute la matinée, notamment dans le nord-est du département.

Un léger dégel est prévu sur la Vendée vers la mi-journée.

Consignes aux maires :

Dans la continuité de la période à risque (depuis le 11 février 2021 à 10 :15), les maires continueront à prendre toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ;
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le chef du service de sécurité civile et routière



Arnaud RENARD